



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le 6 décembre 2016

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat,
Intercommunalité

Affaire suivie par : Gilles LEPRON
Tél : 04 70 48 33 69
gilles.lepron@allier.gouv.fr

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires des communes
concernées

Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'EPCI

Madame et Monsieur les Sous-Préfets de Vichy et de
Montluçon (en communication)

N° 64/2016

Objet : FCTVA – Communes concernées par les intempéries dans la période du 4 janvier au 30 juin 2016

Référ. : Décret n°2016-1610 en date du 25 novembre 2016

Par décret du Premier Ministre n°2016-1610 en date du 25 novembre 2016 paru au journal officiel du 27 novembre dernier, certaines communes du département de l'Allier ont été classées en état de catastrophe naturelle.

En application de l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, les dommages causés par ces intempéries sur le patrimoine des collectivités concernées peuvent ouvrir le droit à une attribution du FCTVA spécifique l'année de la dépense. Si vous avez réalisé des dépenses d'investissement ou des dépenses d'entretien (comptes 615221 et 615231) afférentes à ces intempéries sur les périmètres concernés, il vous appartient de remplir le dossier figurant sur le site internet des services de l'État dans l'Allier :

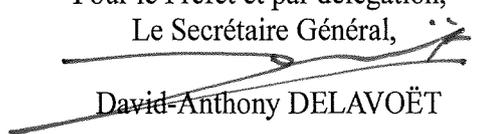
<http://www.allier.gouv.fr> => politiques publiques => relations avec les collectivités territoriales
=> finances et dotations => FCTVA (dossier intempéries)

qui est exclusivement réservé à ces dépenses, et le retourner au service de la préfecture ou de la sous-préfecture chargé de son instruction.

Cependant, les comptes de dépenses concernant le FCTVA étant désormais clos, vous pourrez prétendre à son versement à compter de 2017.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


David-Anthony DELAVOËT